Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Novembre 1888 No. 5.



ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LA FEUILLE.

"De ta tige détachée,
Pauvre feuille desséchée,
Où vas-tu ?—Je n'en sais rien :
L'orage a brisé le chêne
Qui seul était mon soutien
De son inconstante haleine,
Le zéphir ou l'aquilon
Depuis ce jour me promène
De la forêt à la plaine,
De la montagne au vallon.
Je vais où le vent me mène,
Sans me plaindre ou m'effrayer ;
Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose
Et la feuille de laurier."

ARNAULT.

PENSÉES.

—Le despotisme n'a jamais rien sauvé.

—On ne peut régner sur les hommes quand on ne règne pas sur les cœurs.

—Je respecte le passé, je rends justice au présent et j'espère en l'avenir.—MONTALEMBERT.

—La religion est toujours bienfaisante, toujours conciliante, toujours prête à accueillir ceux qui, fatigués des erreurs qui affligent, ont besoin des vérités qui consolent.

—Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appat de la liberté, elle suit en aveugle pourvu qu'elle en entende seulement le nom.—BOSSUET.

—Rien n'a vécu qui n'ait été vrai, naturel, utile à quelque dégré ; mais rien ne renaît qui ne soit nécessaire, et qui n'ait en soi-même les conditions de l'immortalité. La mort est un assaut trop rude pour en revenir quand on n'est pas immortel.

LA LOI DU TRAVAIL.

Le Créateur a condamné l'homme au travail. C'est une loi d'expiation profondément inscrite dans les entrailles de l'humanité. Aussi toute personne intelligente et libre est tenue d'obéir à cet ordre suprême, qui est une des conditions de sa nature et une des exigences de son organisation. Elle se trouve, étant un corps et une âme, engagée à deux sortes de devoirs, et elle ne s'en acquitte pas si elle ne livre son corps au travail et à l'étude et à la méditation. Cette loi du travail doit son origine aux circonstances où se trouva placé le premier homme, et qui sont devenues la condition de sa vie.—DR J.-L. DESROCHES.

NÉCESSITÉ DE LA FOI, DANGER DE L'INCRÉDULITÉ.

Si ma religion était fausse, je l'avoue, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer : il était inévitable de ne pas donner tout au travers et de n'y pas être pris ; quelle majesté ! quel éclat de mystères ! quelle suite et quel enchaînement de toute la doctrine ! quelle raison éminente ! quelle candeur ! quelle innocence de mœurs ! quelle force invincible et accablante de témoignages rendus successivement, et pendant trois siècles entiers, par des millions de personnes les plus sages, les plus modérées qui fussent alors sur la terre, et que le sentiment d'une même vérité soutient dans l'exil, dans les fers, contre la vue de la mort et du dernier supplice !

Prenez l'histoire, ouvrez, remontez jusqu'au commencement du monde, jusqu'à la veille de sa naissance : y a-t-il eu rien de de semblable dans tous les temps ? Dieu même pouvait-il jamais mieux rencontrer pour me séduire ? Par où échapper ? où aller, où me jetter, je ne dis pas pour trouver rien de meilleur, mais quelque chose qui en approche ?...

La religion est vraie ou elle est fausse : si elle n'est qu'une vaine fiction, voilà, si l'on veut, soixante années perdues pour l'homme de bien, pour le trappiste et le solitaire ; ils ne courent pas un autre risque ; mais si elle est fondée sur la vérité même, c'est un épouventable malheur pour l'homme vicieux : l'idée seule des maux qu'il se prépare trouble l'imagination ; la pensée est trop faible pour les concevoir et les paroles trop vaines pour les exprimer. Certes, en supposant même dans le monde moins de certitude qu'il ne s'en trouve en effet sur la vérité de la religion, il n'y a point pour l'homme un meilleur parti que la vertu.—LA BRUYÈRE.

L'EMPEREUR GUILLAUME À ROME.

Le *Bien public*, de Gand, Belgique, écrit à propos du voyage de l'empereur :

"Guillaume II est donc allé au Quirinal, il a bu à la santé du roi Humbert, il passera en revue les troupes italiennes. Quel triomphe, s'écrie la presse libérale ! Quelle reconnaissance efficace et solennelle des événements accomplis en 1870 !

"Fort bien !...... Mais Guillaume II est également allé au Vatican. Sa première visite officielle à Rome, visite de souverain à souverain, a été pour le pape Léon XIII, et la portée de cette démarche est si clairement indiquée que les journalistes révolutionnaires trouvent plus aise de n'en pas parler que d'en contester le caractère.

"Qui pourrait prétendre, en effet, que l'empereur *protestant* d'Allemagne soit allé rendre hommage au chef spirituel de l'Eglise catholique ? L'antorité spirituelle du Pape est précisément celle que Guillaume II se refuse à connaître ? Ses hommages s'adressent donc à la souveraineté temporelle du Saint-Siège paralysée, violentée par la révolution, mais toujours vivante, toujours légitime, toujours digne de respect.

"La politique contemporaine est pleine de ces contradictions.

"Le roi Humbert représente au Quirinal le prestige de la force, le mensonge plébiscitaire, la violation des traités, la brutalité des faits accomplis écrasant la liberté de l'Eglise et de son chef.—Ce sont là des titres, sans doute fort peu respectables en eux-mêmes, mais qui ont cours en Europe et avec lesquels les gouvernements, dominés par le principe révolutionnaire, se sont décidés à compter.

"Le pape Léon XIII, d'autre part, représente au Vatican le droit, la tradition, la plus auguste des monarchies, la plus inviolable des neutralités, la liberté religieuse de tous les catholiques, indissolublement unie à l'indépendance du vicaire de Jésus-Christ.—Eh bien, en dépit de tous les accrocs faits depuis quelques années au droit des gens, ce sont là choses encore sacrées qu'un roi surtout ne peut pas fouler légèrement aux pieds. Ce sont tous les trônes, le sien compris, qu'il ébranlerait en sacrifiant la souveraineté du Pape ! C'est la révolution qu'il encouragerait chez lui en ratifiant les usurpations qu'elle a commises ailleurs ! C'est le catholicisme, c'est-à-dire la puissance anti-révolutionnaire par excellence, qu'il s'aliénerait en sanctionnant l'attentat perpétré contre le chef de l'Eglise catholique !

"De là ces démonstrations en sens contraire : la visite révolutionnaire au Quirinal, la visite conservatrice au Vatican.

"Les défenseurs officieux de la révolution italienne l'ont si bien compris que, pour maintenir leur thème favori, ils affectent, nous l'avons déjà dit, de passer sous silence l'entrevue de Léon XIII et de Guillaume II.

"Evidemment, cela n'est pas sérieux.

"La vérité est què l'Allemagne a voulu ménager dans une égale mesure deux influences dont elle peut avoir besoin : une influence militaire, celle de i'Italie, et une influence morale, celle du catholicisme.

"La vérité est, en outre, que l'Italie, en dépit des télégrammes vantards de M. Crispi, ne possède pas encore l'acte solennel de légitimation qu'elle aurait voulu obtenir de l'empereur d'Allemagne. Il eût fallu pour cela que Guillaume II n'allât pas au Vatican. Or, il y est allé, et avec un appareil qu'il n'eût certes pas déployé si, voyageant en Angleterre, il était allé rendre visite à quelque haut dignitaire de l'Eglise anglicane : par exemple, à son coreligionnaire, l'archevêque protestant de Canterbury

"A ce point de vue, la politique de M. Crispi vient donc d'essuyer une défaite que l'éclat des fêtes militaires données à Rome ne parviendra pas à dissimuler.

"La confirmation internationale, le certificat de moralité que l'Italie nouvelle a cherché à décrocher, lui fait toujours défaut.

"Après dix-huit ans écoulés depuis le bombardement de 1870, la monarchie subalpine garde la tache de ses origines révolutionnaires. Comme Victor-Emmanuel, Humbert Ier demeure toujours le roi de la révolution."

Le *Monde* écrit à propos de la solennelle entrevue qui a eu lieu au Vatican entre le Pape et l'empereur Guillaume II :

"Politiquement, à quelque opinion qu'on appartienne, on ne saurait nier qu'il y ait là un fait des plus importants.

"En effet, par sa visite à Léon XIII, visite qui a eu lieu dans les conditions que l'on sait, Guillaume II indique bien qu'il ne se considère pas seulement comme l'hôte du roi Humbert ; il indique aussi que les légitimes protestations du souverain Pontife ne l'ont pas laissé indifférent, et que la question romaine, que les ennemis de l'Eglise voudraient tant voir éteinte, subsiste pour lui. Il est clair que si l'empereur d'Allemagne approuvait pleinement la spoliation du Saint-Siège par le Piémont, il n'aurait pas accepté d'aller voir le Pape officiellement, comme souverain, et ne se serait pas soumis à l'obligation de partir de la légation de Prusse et non du Quirinal.

"Si l'on ajoute au fait de cette visite solennelle celui de l'entretien absolument particulier qu'a eu le Pape et l'empereur, on conviendra que le roi Humbert doit, au fond, être médiocrement satisfait. Personne, c'est bien certain, ne saura ce qu'ont pu se dire Léon XIII et Guillaume II ; mais est-il téméraire de supposer que le Saint-Père a parlé de l'intolérable situation qui est faite à l'Eglise, des déplorables conditions d'existence auxquelles le gouvernement italien réduit le chef de la catholicité, de l'urgence, de la nécessité de mettre fin à un tel état de choses. Et cet entretien ne peut-il avoir une influence sur les événements futurs ? ne peut-il pas modifier l'attitude de l'empereur d'Allemagne vis-à-vis du gouvernement italien ?

"Sans doute, ce sont là des points d'interrogation dont l'avenir seul peut donner la solution, car les deux interlocuteurs ne diront vraisemblablement rien : ce sont les faits qui répondront pour eux.

"Mais ces points d'interrogation, le roi Humbert doit se les poser ainsi, et quelles que soient les réponses qu'il imagine, il est impossible que cette entrevue ne laisse pas dans son esprit certaines inquiétudes.

"Dans tous les cas, il doit s'en rendre compte aujourd'hui : quoique l'Italie ait fait pour affermir son empire comme pour obtenir la sanction de ses spoliations, tout n'est pas dit, cependant, et les justes revendications du droit violé et de la justice méconnue finissent toujours par se faire entendre.

"Qui eût dit, alors que, profitant de l'écrasement de la France, le roi du Piémont, le 20 septembre 1870, s'emparait de la ville éternelle, qui eût dit un jour viendrait où le petit fils de celui qui allait créer l'empire d'Allemagne viendrait lui aussi à Rome et que ce jour-là, bien qu'il fût l'hôte de l'usurpateur, il irait néanmoins, et comme souverain, visiter le propriétaire dépouillé ?

"Il y a là de quoi faire réfléchir le roi Humbert, et nous doutons qu'en réalité il éprouve de la venue à Rome de l'empereur Guillaume, dans ces conditions, une satisfaction aussi réelle que les journaux italiens le prétendent."

Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 26 novembre 1888, pour permis de couper du bois sur une limite de 10 milles carrés, plus ou moins, sur la rivière Bad Throat, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député ministre de l'intérieur, pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'intérieur.
Département de l'intérieur,
Ottawa, 22 octobre 1888.
3ins 31.10.88.

Le Manitoba.

Jeudi, 15 Novembre 1888.

LA COMMISSION ROYALE.

L'hon. juge Killam avait été nommé par le gouvernement Greenway pour tenir une enquête sur certaines accusations portées par le *Free Press* et le *Call*, de Winnipeg, contre le premier ministre et le procureur-général ; mais comme les instructions données au commissaire ne contenaient qu'une partie de ces accusations, MM. Luxton et Burrows, principaux propriétaires de ces journaux, demandèrent une modification de ces instructions, de manière à couvrir toutes les accusations, et cette demande fut refusée par le gouvernement.

A l'ouverture de l'enquête, M. Biggs, avocat des journalistes, présenta un protêt et déclara qu'il ne procéderait pas, à cause du refus du gouvernement de lui donner toute la latitude nécessaire pour prouver les faits mentionnés par les journaux nommés.

Le juge fut forcé de déclarer l'enquête terminée, et MM. Greenway et Martin restent sous le coup des accusations portées contre eux.

POLITIQUE LOCALE.

Le gouvernement ne s'est guère montré généreux à l'égard des députés français dans la formation des comités de la chambre, ainsi, il n'y a pas un seul de nos députés faisant partie des comités des comptes publics et des chemins de fer. Ce dernier surtout est l'un des comités les plus importants.

* *

M. Marion a donné avis qu'il demanderait au gouvernement pourquoi les ordres du jour et les votes et délibérations de la chambre ne sont pas imprimés en français maintenant, comme ils l'étaient dans le passé? S'il nous était permis de donner la vraie réponse, nous dirions que c'est parceque le gouvernement veut abolir l'usage de notre langue.

* *

Le procureur-général Martin (qui n'est pas un canadien-français, comme on a l'air de le croire quelque part en Province de Québec) est parti hier pour assister aux séances de la Cour Suprême d'Ottawa qui doit juger la cause soumise à ce tribunal au sujet des difficultés concernant l'embranchement du chemin de fer du Portage. Pauvre M. Martin, il a été forcé de conclure que contre la loi il n'y a pas de résistance, même avec la force.

* *

C'est l'hon. M. Edward Blake, l'un des chefs du parti libéral, qui défend la cause du Pacifique contre les prétentions de l'hon. M. Martin, devant la cour Suprême à Ottawa.

* *

Le *Free Press* continue à faire la guerre au gouvernement Greenway qui vient de dénoncer cette feuille comme n'étant plus l'organe des libéraux. De son côté, le *Free Press* passant en revue le passé politique de chacun des ministres, demande de quel droit il peuvent s'arroger le titre de chefs du parti libéral? Si ces braves gens continuent ainsi de laver leur linge sale en public, nous en verrons et en entendrons de belles. Le début promet.

PROVENCHER.

Malgré toute l'anxiété que l'on a de voir se faire cette élection, il est maintenant certain qu'elle n'aura pas lieu avant le huit ou dix janvier prochain. La présente saison n'est guère propice à cause des mauvais chemins; puis, en décembre, viennent les élections municipales, et, afin de ne pas déranger les fêtes du nouvel an, il vaut mieux remettre à la mi-janvier cette lutte électorale.

LA LEGISLATURE.

Jeudi dernier, après que le lieut-gouverneur se fut retiré et après les affaires de routine, le premier ministre Greenway a soulevé une question de privilège relative aux accusations portées par les journaux contre le gouvernement. Il a nié en termes énergiques qu'il y ait eu corruption.

Pour prouver la fausseté des accusations, le premier ministre a lu des lettres de J B. McArthur, dont l'affidavit a été publié, à son beau-frère, Dexter. Il a critiqué sévèrement la conduite de McArthur et l'attitude du *Free Press* et du *Call*.

La séance a été suspendue à six heures, le premier ministre déclarant qu'il finirait son discours dans la soirée.

A la reprise de la séance, le premier ministre a continué son discours qu'il a terminé par une motion à l'effet de nommer une commission royale pour s'enquérir du bien fondé des accusations portées contre le gouvernement.

M. Norquay a exprimé l'espoir que toute la latitude requise serait accordée, puis la motion a été adoptée et la chambre ajournée à lundi soir, à 7.30 heures.

A la séance de lundi, l'hon. M. Norquay proposa que toutes les accusations portées par le *Free Press* et le *Call* fussent soumises à la commission royale. En faisant cette proposition, M. Norquay se plaignit du fait que les instructions données au commissaire nommé ne permettaient pas une enquête complète sur toutes les accusations portées par les deux journaux. Ce discours fut suivi d'une motion dans le sens des remarques de M. Norquay, et après une discussion assez vive, cette motion fut refusée.

Quelques projets de loi sont introduits, puis la séance est ajournée à mardi.

A trois heures, mardi, la séance est ouverte.

L'hon. M. Greenway propose les noms des députés suivants pour former les comités permanents durant la présente session :

Privilèges et élections : Les Honorables MM. Greenway, Jones et Norquay, et MM. Mickle, Crawford, Gelley, Martin (Morris), Winkler, Hettle, Wood, Jérôme, Dickson et Marion—13.

Amendements aux lois : Les Honorables MM. Martin et Prendergast, et MM. Sifton, Mickle, Campbell (Winnipeg), McLean Gillies, Marion, Fisher et Martin (Morris). 10.

Bills Privés : Les Honorables MM. Martin, Smart et Jones, et MM. Jackson, Campbell (Souris), Graham, Young, Wood, O'Malley, Lagimodière, Dickson, Roblin et Lawrence—13.

Ordres permanents : Les Honorables MM. Prendergast et Norquay, et MM. McKenzie, Gelley, Jérôme, McMillan, Thompson (Norfolk), Thomson (Emerson), Harrower, Smith, Morton et Winkler—12.

Comptes Publics: Les Honorables MM. Smart, Jones et Norquay, et MM. Colcleugh, Gillies, Roblin, McLean, McMillan, Crawford, Dickson, Jackson, Hettle, Fisher et Sifton—14.

Impressions : Les Honorables MM. Greenway et Martin, et MM. O'Malley, Lagimodière, Lawrence, Graham, Winkler, Martin (Morris), McKenzie, Young et Smith—11.

Bibliothèque: L'Honorable M. l'Orateur, l'Honorable M. Prendergast, et MM. Marion, Campbell (Winnipeg-Sud), Wood, Mickle, Fisher, Sifton, Thompson (Norfolk), Morton et Harrower—11.

Agriculture et Immigration: Les Honorables MM. Greenway et Norquay, et MM. Jackson, Thompson (Norfolk), O'Malley, McKenzie, Young, Jérôme, Crawford, Graham, Campbell (Souris), Harrower, Smith, McLean, Hettle, Morton, Gelley et Colcleugh—18.

Chemins de fer: Les Honorables MM. Greenway, Martin, Smart et Norquay, et MM. McMillan, Campbell (Winnipeg-Sud), Campbell (Souris), Gillies, Lawrence, Thomson (Emerson), Colcleugh, Sifton, Roblin, Fisher et Young—15.

Cette proposition est adoptée.

M. Wood demande ensuite au gouvernement si c'est son intention d'abroger l'acte accordant de l'aide à la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson.

En réponse, l'hon. M. Greenway dit que cette question est importante et de même que d'autres semblables, elle était à l'étude. Plusieurs de ces questions devront être soumises à la chambre durant la présente session. Il croit pouvoir promettre qu'avant la fin de la session, le gouvernement pourra faire connaître ses vues.

Une couple d'autres questions posées au gouvernement reçurent des réponses évasives.

M. Colcleugh, appuyé par M. Martin Jérôme, proposa ensuite l'adresse en réponse au discours du trône.

L'un et l'autre firent d'excellents discours, mais celui de M. Colcleugh laissait beaucoup à désirer sur l'exactitude des faits rapportés.

L'hon. M. Norquay, après avoir félicité les deux députés sur leurs discours, déclara qu'il n'avait pas l'intention d'offrir d'amendement, mais, ajouta-t-il, c'est la première fois que l'on fait dire à un lieutenant-gouverneur qu'il regrette d'avoir à réunir les membres de la chambre, et les raisons données ne sont pas une justification de ce procédé.

L'hon. M. Greenway succède à l'hon. M. Norquay et défend la position prise par le gouvernement.

Puis plusieurs projets de loi sont introduits, considérés en comité et adoptés.

M. Marion donne avis que jeudi prochain il demandera au gouvernement si les ordres du jour et les votes et délibérations seront imprimés en français comme ils l'ont été par le passé?

Aussi : Pourquoi les journaux de la dernière session n'ont pas été imprimés en français?

Et la chambre s'ajourne à 6.30 heures.

Nouvelles Politiques.

—Une autre vacance vient de se produire à la Chambre des Communes, par suite de la démission de M. Dickey, à raison de certaines irrégularités dont était entachée son élection. M Dickey avait été élu dans le comté de Cumberland, N. E., comme successeur de sir Charles Tupper.

—L'élection de M. Guilbault, député de Joliette, a été annulée par la Cour Suprême.

—D'après le *Speaker* de London, Ontario, il y aurait des remaniements ministériels à la prochaine session de la chambre des Communes.

L'honorable J. H. Pope, dont la santé est délabrée, se retirerait du cabinet pour accepter un siège au Sénat et l'honorable John Carling, qui préside le ministère de l'Agriculture, ferait place à M. Peter White, député de Renfrew.

Le successeur de l'honorable M. Pope n'est pas connu, mais l'on mentionne parmi ceux qui auraient quelques titres à recueillir sa succession, M. Colby, de Stanstead, M. Hall, de Sherbrooke et M. Ives, de Richmond et Wolfe.

DES DOUCHES.

Voici comment notre excellent confrère du *Courrier du Canada* termine un long article sur les affaires de chemins de fer de notre province, après les expéditions du procureur général Martin qui à tête de constables spéciaux, n'a pas craint, comme on le sait, d'aller défier la loi au Fort Whyte :

"Les petits potentats du Manitoba sont insupportables, à la fin ! On dirait des Césars, à leur attitude, et à leurs arrogantes prétentions ! Tout obstacle les jette dans une fureur épileptique. Ils sont au-dessus de la loi, au-dessus de la constitution, au-dessus des tribunaux. S'ils rencontrent une difficulté sur leur chemin, vite une émeute, des menaces de sédition, de rébellion, d'annexion aux Etats-Unis ! On voit périodiquement ces ministreaux à la tête des *mobs* et des *meetings* démagogiques. On n'entend parler que de guerre civile, de rencontres sanglantes, etc. Sont-ce des hommes politiques ou des *bullies* qui gouvernent Manitoba ? Il y a pourtant parmi eux des hommes de tact et de bon sens. Que ne donnent-ils des douches à leur collègues, les Greenway et les Martin ?"

L'ELECTION PRESIDENTIELLE.

L'élection de M. Harrison, candidat républicain à la présidence de la république voisine, ne fait plus de doute. Le parti démocrate s'en retourne dans les froides régions de l'opposition où il était depuis 24 ans quand Cleveland fut élu en 1884.

Voici un tableau donnant la position des partis :

CLEVELAND.		HARRISON.	
Alabama	10	Colorado	3
Arkansas	7	Illinois	22
Californie	8	Indiana	15
Connecticut	6	Iowa	13
Caroline Nord	11	Kansas	9
Caroline Sud	9	Maine	6
Delaware	3	Massachusetts	14
Floride	4	Michigan	13
Georgie	12	Minnesota	7
Kentucky	13	Nebraska	5
Louisiane	8	Nevada	3
Maryland	8	N.-Hampshire	4
Mississipi	9	New-York	36
Missouri	16	Ohio	23
New-Jersey	9	Pennsylvanie	30
Tennessee	12	Rhode Island	4
Texas	13	Vermont	4
Virginie	12	Wisconsin	11
		Virginie Occid.	6
Total	162	Total	239

Total du vote électoral 401
Nécessaire pour un choix 201
Majorité de Harrison 77

Harrison, de naissance modeste, a 55 ans. Il a été soldat, avocat, politicien et a fait l'école le dimanche. Il demeure à Indianapolis où son train de vie est des plus ordinaires. Il fut élu sénateur en 1880. Harrison n'est pas un homme riche.

Morton, le nouveau vice-président a 64 ans. Parti du Vermont pauvre et très jeune, il est aujourd'hui l'un des plus riches banquiers de New-York. Il a été directeur du Pacifique Canadien. Il a été tour à tour membre du Congrès, sénateur, ambassadeur en France, etc., etc. C'est une des belles figures de la nation voisine.

COUR D'ASSISES.

Toutes les causes criminelles avaient été entendues vendredi soir. Les jurés français furent déchargés ce jour-là et les jurés anglais l'ont été lundi.

Depuis jeudi dernier, voici les verdicts qui ont été rendus :

Thomas Deegan, accusé de faux. Les jurés ne se sont point accordés et la cause est remise au prochain terme.

Strachan, accusé de faux. Non-coupable.

James Riley. Vol. Non-coupable.

John Lane trouvé coupable de vol a été condamné à six mois de prison.

Michael Gilboy, accusé d'avoir infligé des blessures à Joe Joncas avec l'intention de le tuer. Trouvé coupable et condamné à cinq ans de pénitencier.

POUR MANITOBA.

M. Cuthbert Pelland, qui a fait le voyage avec l'excursion du 18 juin dernier, a été si satisfait du Manitoba qu'il vient de quitter définitivement Berthier pour se fixer à Ste. Anne avec sa famille. Ce monsieur nous a dit que M. Louis Pelland, son frère, et M. Zotique Magnan, son beau-frère, qui ont aussi pris part à l'excursion du 18 juin, suivront son exemple le printemps prochain. Ce sera une précieuse acquisition pour la paroisse de Ste-Anne à tous les points de vue

M. Noé Sylvestre, de St. Aimé, est allé prendre la direction de la tannerie ouverte à St Boniface pour M. O. Allaire.

M. Joseph Painchaud et sa famille, douze en tout, vient de partir de Kingsey Falls pour s'établir au Lac des Chênes.

MM. Louis Laforme et J.B Proulx sont partis de St. Hugues pour visiter le Manitoba en compagnie de M. Houle. Le premier a l'intention de se fixer à St. Alphonse, le second à St. Joseph où son ami M Cyprien Brulé est déjà établi.

MM. V. Lebeau et C. Allard sont aussi partis de Marieville pour St. Alphonse, Man.

M. Narcisse Marchand, de Ste. Agathe de Lotbinière, a été enchanté de Manitoba, où il est allé cet automne ; il va se fixer au Lac des Chênes avec ses neuf enfants.

M. Frs. Desautels, de St. Théodore d'Acton, qui a visité le Manitoba le printemps dernier, vient de partir avec sa brave famille pour se fixer à St. Jean-Baptiste où il a acquis une belle propriété. M. Desautels a dans sa famille un menuisier, un forgeron et un fromager.

Nul doute qu'il ne se conciliera l'estime des Manitobains aussitôt qu'il aura eu l'occasion de se faire connaître.

Le Colonisateur Canadien.

Nouvelles Religieuses.

—A l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal, décédait, le 8 courant, la révérende sœur M. Aurélie Legault, dite sœur Saint-Roch, à l'âge de 49 ans, 3 mois et 26 jours, ayant passé en cette communauté 32 ans, 5 mois et 2 jours.

Les qualités de l'esprit et du cœur dont était douée, cette bonne religieuse la firent apprécier de ses supérieures et aimer de ses sœurs.

On lui confia la conduite de quelques-unes des maisons de l'institution, entre autres celle de Saint-Albert, Territoires du Nord-Ouest, où elle passa près de quatorze ans en qualité de supérieure.

Elle était bonne, douce, aimable et dévouée, surtout à sa communauté et à tous les malheureux dont un grand nombre bénissent son nom et pleurent sa mort.

Le service et sépulture ont eu lieu à l'église Sainte-Croix des Sœurs Grises de Montréal, samedi, le 10 courant.

—Voici les changements ecclésiastiques dans l'archidiocèse de Québec en 1888 :

Le Rév. M. J. Octave Soucy, du Collège de Sainte Anne à la cure de Saint-Roch des Aulnets

Le Rév. M. Placide E. Beaudet, de la cure de Saint-Félix du Cap-Rouge à celle de Kamouraska.

Le Rév. M. Joseph Marquis, de la cure de Saint-Cajétan d'Armagh à celle de l'Ange-Gardien.

Le Rév. M. A. Ovide Godin, du vicariat du faubourg St Jean à la cure de l'Isle-aux-Grues.

Le Rév. M. Ferdinand Garveau, de la cure de St. Eleuthère à celle de Beaumont.

Le Rév. M. L. Alfred Pâquet à la cure de Ste. Hénédine.

Le Rév. M. Frs.-Xav. Faguy, à la cure de N.-D. de Québec.

Le Rév. M. Benjamin Dionne, du vicariat de St. Charles de Bellechasse à la cure de St. Cajétan d'Armagh.

Le Rév. M. J. Elie Breton à la cure de St. Côme Kennébec.

Le Rév. M. Odilon Marois, à la cure de St. Félix du Cap-Rouge.

Le Rév. M. George. T. Pelletier, du vicariat de Saint-Alexandre à la cure de Saint-Nérée de Bellechasse.

Le Rév. M. Thomas Lauzé, de la mission de Betsiamitz à la cure de Ste. Germaine.

Le Rév. M. F. Bégin, du Collège de Ste. Anne à la cure de St. Eleutère.

Choses et Autres.

—*L'Evènement* de Québec nous fournit l'important information suivante sur le commerce des cuirs à Québec :

"L'industrie du cuir non-seulement n'a pas cessé d'être florissante à Québec, mais elle a pris depuis quelques années des développements presque prodigieux.

Ainsi, en trois années, le nombre de manufactures de chaussures a plus que doublé à Saint-Roch et à Saint-Sauveur.

On compte actuellement vingt-trois grandes maisons entièrement occupées à la fabrication des chaussures

Les tanneries et les corroiries se sont multipliées dans la même intervalle et ont agrandi, dans une large mesure, leur champ d'opération.

Ces tanneries et corroiries sont au nombre de vingt-huit.

On calcule que l'industrie du cuir à Québec donne directement de l'emploi, à l'heure actuelle, à plus de dix milles personnes.

Si l'on met ensuite en ligne de compte que plusieurs autres industries, quoique moins considérables, se rattachent immédiatement au commerce de cuir, telles que les manufactures de formes, les manufactures de boîtes d'emballage, manufactures de suif, etc., etc., il est permis de supposer que près de quinze mille personnes, sinon plus, vivent à même, directement ou indirectement, de cette grande et florissante industrie.

—Une dépêche d'Edmonton dit : "George Godin, *alias* Keseekamsis, a été capturé par les sauvages, hier. Enoch et ses compagnons l'ont aperçu dans la plaine et ont réussi à le prendre et il est maintenant sous la garde de la police à cheval. Godin est recherché pour un meurtre commis dans le Montana.

—La cour criminelle de Montréal vient de condamner à mort un nommé Jack Kehoe.

Il y a quelques mois, Kehoe assassinait un marchand du Griffintown, M. John Donnelly. Il fut arrêté et son procès vient d'être terminé. Il a été condamné lundi, par l'hon. juge Church, à être pendu le 14 décembre prochain. Kehoe, en entendant sa sentence, s'est écrié : "I am perfectly satisfied." (Je suis parfaitement satisfait.) Kehoe est atteint ou simule l'aliénation mentale. Plusieurs médecins ont été appelés à l'examiner, ils sont d'avis qu'il est responsable de ses actes. On est obligé de le surveiller constamment, car il cherche à se suicider. On dit que ses amis vont demander que sa sentence soit commuée.

Nouvelles d'Europe.

—On annonce de Vienne que le prince de Bismarck a prié l'empereur Guillaume de le relever de la plus grande partie de ses fonctions pour les confier à son fils, le comte Herbert de Bismarck.

—M. Gladstone va être le premier à appliquer le phonographe à la politique. Au cours du grand meeting qui sera tenu au mois de novembre à Birmingham, en faveur du Home-Rule, plusieurs phonographes enregistreront le speech du parti whig.

L'un de ces instruments sera conservé au musée de Birmingham et dûment scellé. On ne l'ouvrira que quelques années après la mort de l'illustre homme d'état, afin de donner à la génération future une idée de son talent oratoire.

Les autres phonographes seront expédiés en Irlande, pour y répéter le discours de Birmingham.

—La *Correspondance politique* publie une lettre de Berlin dans laquelle l'auteur commente le rapprochement qui s'est opéré entre la France et l'Espagne depuis que Senor Armijo est devenu ministre des affaires étrangères d'Espagne. Il dit que ce rapprochement s'est surtout manifesté dans la coopération des deux pays en ce qui concerne la question du Maroc et que l'alliance ainsi formée est dirigée contre d'autres puissances méditerranéennes. Le rappel des ministres d'Espagne à Berlin et à Rome, dans la pensée du correspondant, est de nature à allier à l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, et c'est ce que la France désire.

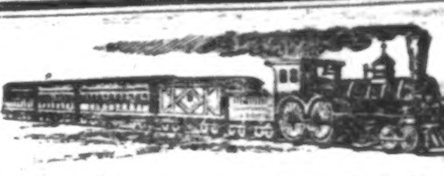
PERSONNEL.

L'hon M. LaRivière est de retour à Saint-Boniface depuis lundi.

M H. Béliveau, de la maison Richard & Cie, de Winnipeg, est parti mardi pour l'Ouest, en tournée commerciale. Il sera de retour samedi.

M le Vicomte de Saint-Exupéry, de Saint-Pierre, Man., est arrivé à Saint-Boniface, avec l'intention d'y passer l'hiver.

M. C. R. Webb, du bureau d'enregistrement de cette ville, a été nommé député régistrateur de la ville de Winnipeg.









INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

—:o:—

Chaque Departement est au Complet.

—:o:—

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

—:o:—

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MELLE CLARK, de Toronto.

—:o:—

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

3m.6.9.88

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la vingt-quatrième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la dix-septième séance régulière, tenue le douzième jour de novembre A.D. 1888.

Présents : M. le conseiller Turenne, pro-maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Dubuc, Fortin, Gauvin, Joyal, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants :—E. Guilbault, $47.30 ; E. R Lloyd, $1.50 ; Joseph Letendre, $3.00 ; J. B. Joyal, $5 00, $1 90 ; C. Sansregret, $1.00 ; F. Parent. 75 cts ; H. F. Despars, $4.90 ; E. Nadeau, $20.00 ; rôle de paye pour le mois d'octobre, $6.98 ; rapport du chef de police pour le mois d'octobre et rapport du gardien d'enclos. Une lettre de G. W. Girdlestone, agent d'assurance, et une autre de G. Ham, régistrateur.

M. le conseiller Pelletier présente le 18ème rapport du comite des finances qui se lit comme suit :

"18ème rapport du comité des finances. M. le conseiller Pelletier, président et MM. les conseillers Fortin et Gauvin. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : E. R. Lloyd, $1 50 ; F. Parent, 75 cts ; C. Sansregret, $1.00"

M. le conseiller Joyal présente le 15ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

"15ème rapport du comité des travaux publics, M le conseiller Joyal. président, et MM. les conseillers Fortin, Dubuc et Levreault. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : H. F. Despars, $4.90 ; rôle de paye pour le mois d'octobre, $6.90."

M. le conseiller Gauvin présente le 15ème rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit :

"15ème rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Gauvin, président, et MM. les conseillers Dubuc, Turenne et Levreault. Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : J. B. Joyal, $1.90 et $5.00 ; Joseph Letendre, $3.00, et accepte le rapport du chef de police pour le mois d'octobre, accusant une recette de $18.00, et une dépense de $4.50."

Ces différents rapports sont adoptés.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Pelletier que les comptes de M. Guilbaut et de M. E. Nadeau soient renvoyés au comité des travaux publics avec ordre de constater qui a donné autorité pour faire les ouvrages y mentionnés de les recevoir s'il y a lieu et de faire rapport. Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Pelletier que l'assurance de $5,000.00 sur la station de feu soit continuée jusqu à nouvel ordre et que son honneur le maire et M. le conseiller Pelletier, soient chargés de s'aboucher avec M Girdlestone afin de diminuer le taux de l'assurance en obtenant une police pour trois ans et de faire rapport. Agréé.

Proposé par le conseiller Fortin, appuyé par le conseiller Pelletier que le comité des finances soit prié de s'entendre afin de décider s'il ne serait pas opportun de prêter $500.00 argent du fond d'amortissement actuellement en banque, sur sureté collatérale et de faire rapport. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Levreault que le rapport du gardien d'enclos soit reçu jusqu'à cette date. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier appuyé par le sonseiller Dubuc que la séance se lève et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Jour d'action de grâces par toute la Puissance aujourd'hui.

—Le foin et le bois continuent d'être rares et d'un prix relativement élevé.

—M. Pierre Gosselin, boulanger de cette ville, donne maintenant 14 pains pour une piastre.

—M. Walker a terminé son contrat sur le chemin de la vallée de la Rivière Rouge. Il avait toutes les stations à construire.

—Dorénavant, les malles de l'est seront délivrées au bureau de poste de cette ville à 1.30 heures p.m., et le courrier partira à 3.30 heures p.m.

—Depuis hier plusieurs personnes ont traversé la Rivière Rouge sur la glace : elle n'est pourtant pas encore assez bonne pour qu'on puisse le faire sans danger.

—A Winnipeg, il y a déjà deux candidats pour la mairie, MM. Stewart Mulvey et Thomas Ryan. Comme on le sait, par toute la province, les élections municipales se font dans le cours du mois prochain.

—M. J. P. O. Allaire nous prie d'annoncer que sa tannerie sera en pleine opération la semaine prochaine ; elle est située près de sa résidence, coin des rues LaVérandrye et du Collège M. Allaire paiera le plus haut prix du marché pour les peaux. C'est certainement là une industrie qui mérite d'être encouragée. Toute commande qui lui sera confiée sera exécutée sous le plus court délai.

—Le marché de Winnipeg est devenu la proie des flammes hier matin, vers les 4 heures. On suppose que l'incendie a commencé dans la cave. Quand on s'aperçut du feu il était trop tard pour pouvoir rien sauver. Les pertes sont considérables, elles se chiffrent à plus de $26,000. Voici comment elles se repartissent :

Surintendant du marché	$ 250
Cité de Winnipeg	7,000
Kobold & Cie	3,000
Gallagher & Fils	1,000
J. M. Taylor	700
G. Chamberlain	700
J. Scarfe	100
M. Barr	250
Penrose & Rocan	4,500
Comte de Simencourt	4,000
Peebles & Braden	4,000
M. Braden	500
H. Knight	800
Total	$26,800

Les assurances ne s'élèvent qu'à $8,500.

A part ces $4,500, MM. Penrose & Rocan perdent aussi leurs livres de compte. Ils n'avaient aucune assurance.



LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCÈS

Seul TOPIQUE remplaçant le *FEU* sans douleur ni chute du poil. Adopté par les *vétérinaires* renommés ; *éleveurs, entraineurs, haras,* etc.

Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons,* Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc. Revulsif et Résolutif infaillible et sans rival dans les *Angines, Catarrhes, Bronchites,* Inflammations des Poumons, du Foie, des Intestins, *Pleurésies,* Hydropisies, Retentions d'Urine, Fièvres typhoïdes, etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil.

DÉPOTS : Paris, MESTIVIER & Cie, 275, rue Saint-Honoré

MONTREAL : C. ALFRED CHOUILLOU, Agent, 30, Hospital Street.

— LAVIOLETTE & NELSON, 209, rue Notre-Dame.

QUÉBEC : ED. MORIN & Cie, 314, rue St-Jean.—*SAINT-HYACINTHE & OTTAWA,* ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

35 ANS DE SUCCÈS — 35 ANS DE SUCCÈS

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, Dr T. A. SLOCUM, 37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

AVIS.

Assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Cartier, le 17 Décembre 1888, au bureau du soussigné, à Saint-Norbert, à une heure p.m., pour l'election de dix directeurs et d'un auditeur.

JOSEPH LEMAY, Secrétaire-Trésorier.

Saint-Norbert, 13 Novembre 1888.



Soumissions pour limites de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 19 courant, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1889, sur une partie de la limite V, au nord de la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans la province de Manitoba. Des plans montrant la position de la limite, ainsi que les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenus au bureau des terres de la Couronne à Winnipeg.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'intérieur.
Département de l'intérieur,
Ottawa, 6 novembre 1888.
1ins 15.11.88.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc.

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

A NEW INVENTION NO BACKACHE. RUNS EASY

7½ Cords of Beech have been Sawed by one man in nine hours. Hundreds have sawed 5 and 6 cords daily. "*Exactly*" what every Farmer and Wood Chopper wants. *First order* from your vicinity secures the *Agency.* No Duty to pay, we manufacture in Canada. Write for Illustrated Catalogue sent *FREE* to all. Address FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company,*" avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
8ins 8.11.88. Solliciteur des requérants.




Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département, jusqu'à midi, lundi, le 26 novembre 1888, pour permis de couper du bois sur une limite de 50 milles carrés, plus ou moins, sur la rive nord du Lac Manitoba, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député ministre de l'intérieur, pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Intérieur.
Departement de l'Intérieur,
Ottawa, 20 octobre 1888.
3 ins 8 11 88



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

—ET LA CÉLÈBRE—

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS —ENTRE—

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
1no. 12.1.88. Minneapolis, Min.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

—:o:—

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC.

—:o:—

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

LE NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES

D'ALEXANDER & CIE,

No. 342 Rue Principale, - - - Winnipeg,

Prend de la force chaque jour parceque tout est entièrement nouveau. Nous avons le seul nouvel assortiment de Winnipeg et nos prix sont des plus bas. C'est le véritable bon marché que nous offrons et tous pourront s'en convaincre après avoir fait affaire avec nous. Nulle part ailleurs pourra-t-on trouver plus d'avantages.

VENEZ ET VOYEZ LES OFFRES QUE NOUS VOUS FAISONS :

25 pièces de serge à robe, à 9 cts. valant 20 cts.
Melton à robe, 10 cts. valant 15.
Le meilleur assortiment de draps français avec boutons, etc. pour appareiller.
Cachemire noir Union, 38 pouces de largeur, 25 cts. valant 35 cts.
Les meilleurs étoffes à robes noirs ; plus de 30 différents patrons. Toute dames ayant besoin d'une robe noire devrait voir notre assortiment.

☞ACHETE TRES AVANTAGEUSEMENT,

20 Boites de Pluche de Soie

De toute nuance, à 45 cts. valant 60 cts.
38 pièces de satin colorés, 24 cts. valant 40 cts.
Encore quelques pièces de la fameuse soie gros grain, a 55 cts, valant $1.25.
Soie gros grain très large, $1.25, valant $1.50
Pluche Alaska pour manteau, $2.25, valant au moins $3.50.
Coton à chemises, 25 cts. valant 33 cts.
Toile à nappe à 50 cts.
Tapis de tables, serviettes, essuie-mains. A des prix défiant la concurrence.
Flanelles Canton, de toutes couleurs, à 13 cts.
Flanelle Grise, tout laine, à 17 cts. le meilleur article possible.

IL EST IMPOSSIBLE A CEUX QUI ONT DE VIEUX ASSORTIMENTS DE NOUS FAIRE CONCURRENCE.

LE MEILLEUR ASSORTIMENT POSSIBLE !

95 dozs. de bas achetés pour moins que le prix coûtant, 23 cts. la paire ou 5 paires pour $1,00.
Bas en cachemire, 8, 8½, 9 et 9½, 50 cts. valant 75 cts.
Variété de gants et mitaines pour Dames, Demoiselles et Enfants, en Kid, Cachemire au plus bas prix.
Mitaines et gants en seal pour Dames.
Immence assortiment d'articles en laine : nuages, fascinateurs, turbans, etc., de toutes couleurs.
Châles à déjeuner, nouvelles nuances, $1.00

NOUS NE DONNONS QUE LE PRIX PORTÉ PAR NOS MARCHANDISES.

Chemises et caleçons pour Dames.
Jupons pour Dames, 50 cts. valant 75 cts.
Tabliers en lanne et dentelle, 25 cts.
Corsets du meilleur dessin, prix très réduits.
Demandez notre corset de couleur, 40 cts. valant 55 cts.
75 dozs de collets en toile pour Dames 5 cts. pièce.
Le département le plus complet de marchandises de fantaisie.
Broderies en soie, de toutes couleurs.
Soies à tricot, de toutes couleurs.
Pompons en pluche, de toutes couleurs.
Nos manteaux en pluche doublés en satin s'écoulent vite à $37.50.
Manteaux en Astracan, casques, manchons, etc., pour Dames.

Toutes les marchandises sont dans les meilleures conditions.

Pour le seul assortiment nouveau de la ville,
Pour le plus bas prix,
Pour les meilleurs assortiments,
Pour les marchés avantageux,
Pour le dernier goût,
Pour le magasin où votre argent vous rapporte le plus,

——ALLEZ CHEZ——

Alexander & Cie., PRÈS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL. 342 Rue Principale.

1j.89.11.10.88.

Nos pratiques de la campagne devraient demander des échantillons. Toute commande remplie sans délai.

AGRICULTURE.

UN SPECTACLE ATTENDRISSANT.

Un spectacle affligeant et par lequel l'on peut juger, sans trop se tromper, du mérite d'un cultivateur, c'est de voir surtout à l'automne les instruments agricoles exposés à toutes les intempéries de la saison ; cependant ce spectacle frappe trop souvent les yeux du voyageur qui a occasion tant soit peu de parcourir les campagnes.

Rien ne donne une plus mauvaise idée de la conduite d'un cultivateur que cette manière de traiter les instruments agricoles, et l'on peut dire, en toute sûreté, qu'un cultivateur qui laisse ainsi tout traîner, qui laisse exposer à la pluie, au soleil, à la neige, son rateau à cheval, sa moissonneuse, ses voitures, n'est pas un cultivateur économe ; car il est certain que le temps continue lentement, sans bruit, mais sûrement, son œuvre de destruction sur des objets ainsi exposés aux quatre vents du ciel. Tout prend fin, surtout les instruments qui sont d'un usage habituel ; il n'est pas nécessaire d'ajouter des agents de destruction sur des outils qui s'useront bien assez tôt sans cela.

On ne peut se faire une idée du montant d'argent perdu par la négligence de beaucoup de cultivateurs qui n'ont pas assez de soin de leurs instruments aratoires. Cette négligence est la providence du manufacturier, du forgeron, du menuisier, etc., mais elle vide petit à petit la bourse du cultivateur qui s'en rend coupable.

C'est pourquoi je vous dirai aujourd'hui cultivateurs, ménagez vos outils, mettez toujours à l'abri vos instruments aratoires ; ne ménagez pas l'huile et la peinture ; elles vous sauveront des centins et des piastres. Une bonne suggestion à ce propos est celle-ci : quand vous avez fini de vous servir d'un instrument, peinturez les parties sujettes à la rouille, et sur les parties en bois, appliquez une bonne couche d'huile de lin. Un mélange d'une partie de résine et trois parties de saindoux est excellent pour empêcher la rouille.

UNE CAUSE DE SUCCÈS.

Combien votre ferme vous a-t-elle rendu cette année ? Quel a été le produit de vos vaches ? L'engraissement de vos porcs vous a-t-il payé ? Quel profit avez-vous retiré de votre travail annuel ? Votre ferme paye-t-elle mieux aujourd'hui qu'il y a dix ans, cinq ans, deux ans ?... Pouvez-vous, amis cultivateurs, répondre à toutes ces questions d'une manière positive ? Je ne le crois pas, et la plupart, beaucoup d'entre vous pourraient répondre par des à peu près. Si vous ne pouvez répondre à ces questions catégoriquement, c'est un malheur, vous cultivez en tâtonnant ; vous travaillez bien fort d'un bout de l'année à l'autre, sans connaître ce que peut vous rapporter exactement votre travail. Ce n'est pas rationnel, ce n'est pas pratique ; avec ce système de culture, il est difficile d'arriver au succès. Mes amis, soyez hommes d'affaire, faites donc comme le marchand, l'industriel, en un mot comme celui qui veut réussir. Tenez un journal, adoptez un système quelconque de tenue de livres.

La Presse.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
1an.14.6.88.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, cêté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.



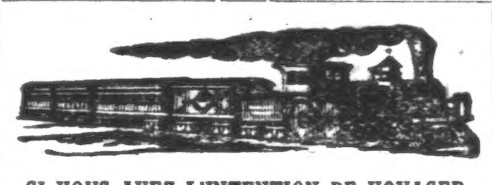
ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER

— DANS —

ONTARIO, QUEBEC,

— LES —

ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du

CHEMIN DE FER

ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT,** de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix ! La vitesse la plus grande ! Le plus de confort ! Le choix le plus varie de routes !

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man. 376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE.				DÉPART.		
		P.M. 5.10	Winnipeg	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	St. Paul	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	Chicago	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	Détroit	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	Toronto			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	New-York	Mardi, Jeudi et Samedi.		

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$14 40	
De Winnipeg à Chicago	25 90	$23 40
De Winnipeg à Détroit	33 90	29 40
De Winnipeg à Toronto	39 90	34 40
De Winnipeg à New-York	45 90	40 40
A Liverpool ou Glasgow	80 40	58 50

I CURE FITS!

When I say CURE I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I MEAN A RADICAL CURE. I have made the disease of

FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS,

A life long study. I WARRANT my remedy to CURE the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a FREE BOTTLE of my INFALLIBLE REMEDY. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address Dr. H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.

SANTÉ POUR TOUS !!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX.

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les mêmbres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	7—	Superficie	144 acres	Lot No.	276—	Superficie	143 acres
"	9,	"	152 "	"	278,	"	141 "
"	168,	"	68 "	"	280,	"	141 "
"	170,	"	105 "	"	282,	"	140 "
"	184,	"	144 "	"	284,	"	64 "
"	186,	"	114 "	"	286,	"	67 "
"	188,	"	137 "	"	288,	"	77 "
"	190,	"	131 "	"	435,	"	132 "
"	192,	"	128 "	"	437,	"	133 "
"	194,	"	126 "	"	439,	"	135 "
"	196,	"	127 "	"	486,	"	171 "
"	198,	"	128 "	"	506,	"	161 "
"	244,	"	123 "	"	632,	"	164 "
"	274,	"	79 "				

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : A. A. C. LARIVIÈRE.

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.

jno. 10.5.88.

WM. BELL,

288 rue Principale, coin de la rue Graham.

LES MARCHANDISES D'AUTOMNE ARRIVENT.

Etoffes à Robes, Manteaux, Châles, Draps à Manteaux, Casques et Pardessus en fourrures.

ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

——UN ASSORTIMENT COMPLET DE——

Chemises, Vêtements de dessous, Gants, Mitaines, Souliers en peaux de Chevreuil et d'Orignal, Etc.

3m 13.9.88 **Wm. BELL,** *ETABLI EN* 1879.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE DIX-SEPTIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 21 Nov. 1888, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.

Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1	Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	Immeubles	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements	200.00	6,000.00
60	do	100.00	6,000.00
200	Montres d'or	50.00	10,000.00
1000	Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000	Services de toilette	5 00	5,000.00
2307	lots valant		$50,000.00

$1.00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent. Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE.

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

jno.12.1.88.